



La Sauvetat
UN VILLAGE, UNE HISTOIRE

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2015

Conseil Municipal du 7 avril 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Madame TROQUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 1^{er} avril 2015

Présents : Mmes TROQUET, ROUX, BONHOMME, BALLESTER, MOMPLOT, VARACHE,
Mrs GARY, CAILLEY, CHAMPION, FOURNIER, GAUDET, ROURE, SENEZE, VICTORI.

Absent excusé : Mr RUDEL donne pouvoir à Mme TROQUET.

Après lecture et approbation du dernier compte rendu de séance, le Conseil a désigné Madame ROUX, secrétaire de séance.

I) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

1) Budget Commune

libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	ensemble
Dépenses 2014	345 363.71 €	291 844.39 €	637 208.10 €
Recettes 2014	443 433.74 €	387 547.78 €	830 981.52 €
Résultat 2014	98 070.03 €	95 703.39 €	193 773.42 €
Excédent reporté 2013	48 901.86 €	-34 605.64 €	14 296.22 €
Excédent de clôture 2014	146 971.89 €	61 097.75 €	208 069.64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2014 du budget commune et le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal, qui présente le même résultat.

2) Budget Assainissement

libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	ensemble
Dépenses 2014	27 866.64 €	42 256.87 €	70 123.51 €
Recettes 2014	34 800.32 €	43 429.61 €	78 229.93 €
Résultat 2014	6 933.68 €	1 172.74 €	8 106.42 €
Excédent reporté 2013	148 550.00 €	19 865.47 €	168 415.47 €
Excédent de clôture 2014	155 483.68 €	21 038.21 €	176 521.89 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2014 du budget assainissement et le compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal, qui présente le même résultat.

II) DECISIONS BUDGETAIRES

1) Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, des affectations suivantes :

Budget Commune

- Section d'investissement, compte 1068	100 000.00 €
- Section de fonctionnement, compte 002	46 971.89 €

Budget Assainissement

- Section de fonctionnement, compte 002	155 483.68 €
---	--------------

2) Produits exceptionnels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à encaisser tous les produits exceptionnels (dons, avoirs, remboursements divers...) pour l'année 2015.

3) Taux des contributions directes

Compte tenu des investissements importants réalisés en 2015, Madame le Maire propose une augmentation de 1% du taux des taxes locales.

Elle rappelle que le taux des contributions directes de La Sauvetat est le plus bas de toutes les communes du Territoire de Gergovie Val d'Allier.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'augmenter de 1% les taux d'imposition en 2015, qui seront comme suit :

- taxe d'habitation	8.08 %
- taxe foncière (bâti)	10.80 %
- taxe foncière (non bâti)	78.48 %

4) Columbarium : fixation des tarifs

Le Columbarium est constitué de 9 cases (dimensions l 40 cm x h 30 cm x p 30 cm), chacune pouvant recevoir 2 urnes. Le règlement est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

• de fixer les tarifs suivants :

- case pour 30 ans renouvelable (y compris la plaque vierge d'identification du défunt) : 600 €,
 - taxe pour dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 25 €,
 - fourniture d'une plaque vierge d'identification du défunt : 36 €.
- (dans les cas d'une dispersion des cendres)

5) Tarifs communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs communaux en 2015 :

- Cantine scolaire, repas enfants	4.59 €
- Centre de Loisirs de Chadieu Participation financière par enfant et par jour en juillet	10.50 €
- Cimetière	
Concession à perpétuité	183.00 € / m ²
Concession cinquantenaire	107.00 € / m ²
Columbarium 1 case	600.00 €
- Location de l'Espace Culturel	
Habitant / ½ journée	100.00 €
Habitant / jour	240.00 €
Habitant / week-end	360.00 €
Hors-commune / jour	360.00 €
Hors-commune / week-end	680.00 €
Association hors-commune / jour	150.00 €
Salle de réunion à l'étage / jour	45.00 €
Forfait chauffage pour toutes locations / jour	30.00 €
Forfait chauffage pour toutes locations / week-end (du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	50.00 €
- Assainissement	
Participation à l'Assainissement Collectif	1 500.00 €
Forfait compteur	12.20 €
Redevance	0.40 € /m ³

6) Subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2015 :

Association « Le Réveil Sauvetatois » (pour sa participation aux cérémonies)	460 €
Centre Communal d'Action Sociale	6 000 € (dont 3 000 € pour la participation au transport scolaire du RPI)
OCCE, Coopérative scolaire La Sauvetat	500 €
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) à Authezat	200 €

III) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

1) Commune

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 490 274.89 €.

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 743 446.00 €.

Principaux investissements :

- Poursuite de la restructuration de la rue du 8 Mai (2^{ème} tranche) et de la rue du Crouzadoux : 361 810 € TTC, financés à 80 % par l'Etat, le Conseil régional et le Conseil général et l'Agence de l'Eau,
- Création d'un parking touristique paysager rue de la Gazelle : 188 300 € TTC, financés à 80% par l'Etat, le Conseil régional et le Conseil général,
- Renouvellement de l'éclairage public rue du 8 Mai, rue du Crouzadoux, rue du Stade et création de l'éclairage du parking de la Gazelle : 50 500 € à la charge de la Commune et 50 500 € financés par le SIEG,
- Restauration des tableaux de l'Eglise : 17 500 € TTC, financés à 90 % par l'Etat, le Conseil régional et le Conseil général,
- Création d'un site internet : 5 000 € TTC,
- Frais d'étude (Plan Local d'Urbanisme et fiches d'actions Programme d'Aménagement de Bourg, signalétique) : 23 750 € TTC, dont 3 000 € financés par le Conseil général.

2) Assainissement

La section d'exploitation est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 190 624.68 €.

La section d'investissement est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 88 803.21 €.

Tous les budgets sont votés à l'unanimité.

IV) DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption lors des ventes des parcelles cadastrées section C n° 861, 1423 et n° 840.

III) MOTION « POUR LA DEFENSE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET LE MAINTIEN DE L'ECONOMIE LOCALE »

« Conscient de la nécessité de participer à l'effort de redressement des finances publiques, le Conseil Municipal, dans une démarche pluraliste, attire l'attention du Gouvernement sur la situation angoissante à laquelle sont confrontées toutes les communes depuis la baisse sans précédent des dotations. Il s'oppose fermement à de telles décisions ayant des répercussions inéluctables en termes de ralentissement et d'arrêt des investissements, de risque de dégradation des Services Publics et d'augmentations d'impôts locaux.

Entre 2015 et 2017 les dotations baisseront de 11 milliards après un premier coup de rabot de 1,5 milliard en 2014. Ainsi, c'est le bloc communal qui contribue le plus à cet effort (+de 55%).

Face à cette baisse des dotations, toutes les municipalités ont fait des efforts d'optimisation ou de mutualisation pour gérer avec moins de moyens sans pénaliser leurs administrés. Aujourd'hui, il n'est plus possible d'absorber ces baisses de recettes par des économies de fonctionnement. A une période où nos concitoyens souffrent de la baisse du

pouvoir d'achat et où les investissements deviennent vitaux pour nos entreprises locales, cela va donc impliquer nécessairement :

- de ne plus investir,
- d'augmenter le taux des impôts locaux ou le prix des services communaux,
- de réduire ou supprimer des services.

Choqués par les injonctions d'investir qui leur sont faites par les Parlementaires, les Maires trouvent paradoxal et ubuesque la très forte réduction des moyens des communes et dans le même temps l'incitation à investir.

Avec des ressources en chute et des dépenses soumises à une pression à la hausse (coût des rythmes scolaires : 1 milliard d'€ par an ; nouvelles normes : 1,3 milliard ; transfert sur les communes de l'instruction des documents d'urbanisme...), les budgets communaux seront confrontés à un effet ciseau d'une ampleur sans précédent qui leur sera impossible d'absorber.

Le Conseil Municipal alerte donc solennellement le Gouvernement sur les conséquences graves de ces baisses durables de dotations sur l'économie du pays et la qualité des services publics communaux. Il demande que ces baisses soient revues pour en minimiser les effets catastrophiques qui pourraient être atténués par un fonds pour les investissements.

Si ces dispositions sont prises dans l'optique de la suppression pure et simple des communes comme vient de le préconiser le Rapport du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, le Conseil Municipal s'oppose encore plus farouchement à l'ensemble de ces mesures. »

IV) QUESTIONS DIVERSES

1) Mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Madame Nicole ROUX expose les nombreuses contraintes pour la mise en place des TAP à la prochaine rentrée scolaire : souhaits de la Commune, coût de l'activité, contraintes géographiques dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (écoles, garderie, cantine sur deux sites), souhaits des enseignantes, cahier des charges de l'Inspection Académique, disponibilités des intervenants, horaires des transports scolaires. La réflexion continue pour la mise en place d'une heure d'activités par classe et par semaine.

2) Nettoyage de printemps

Le Conseil Municipal décide d'organiser un nettoyage de printemps aux abords du village. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues. La date sera fixée ultérieurement.

3) Le point sur les travaux

Madame le Maire fait un point sur les travaux en cours : les travaux du parking rue de la Gazelle sont commencés, le busage du fossé rue de Pranly est en cours, les travaux sur les réseaux rue du 8 Mai et rue du Crouzadoux sont terminés et l'entreprise Cymaro a pu commencer les travaux d'aménagement de surface.

4) Collecte alimentaire et collecte de textile

Le Conseil Municipal organisera une collecte alimentaire au profit du Comité du Secours Populaire d'Issoire et une collecte de textile au profit de l'Association des Paralysés de France le mardi 19 mai 2015 de 17h30 à 19h30 à l'Espace Culturel.

5) Agence de l'Eau Loire-Bretagne

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a demandé l'avis du Conseil sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et son programme de mesures ainsi que sur le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne. Le Conseil Municipal a donné à l'unanimité un avis favorable à ces projets.

La séance est levée à 23h.